



Ecole St Christophe

1 Impasse de la petite Maine

85140 Chauché

02-51-41-82-36

Mail : ec.saint.christophe@gmail.com



Site internet de l'école : chauche-stchristophe.fr

« Faisons ensemble pour que chaque élève, au-delà de la réussite scolaire, s'épanouisse dans toute sa globalité en développant chez lui l'estime de soi et la confiance. »



Cette plaquette vous présente l'école, son fonctionnement, ses associations.

Sommaire:

- L'équipe et la structure pédagogique
- Infos pratiques
- Règlement de l'école
- Les associations de parents OGEc et APEL
- Périscolaire, car, restaurant scolaire





Structure pédagogique de l'école

Information sur l'effectif : il y a 247 élèves inscrits. Voici la répartition des classes

PS	Anne Hélène MIGNET
MS-GS	Marie FAUCHARD
MS-GS	Cécile PAILLAT
CP	Nicole PASCREAU et Marine BOUIN
CP-CE1	Brigitte BECOT
CE1-CE2	Eric PETIOT
CE2	Lydia PEREIRA
CM1-CM2	Cécile DOUTEAU
CM1-CM2	Caroline TENAUD
CM1-CM2	David BENETEAU (directeur) et Angéline AMIAUD

Une enseignante spécialisée : Evelyne BLAIN-JOQUET

L'école bénéficie de l'intervention de Mme Blain-Joquet. Elle apporte une aide ponctuelle et spécifique aux élèves connaissant des difficultés dans les apprentissages. Evelyne intervient le mardi et le vendredi.

Le lundi et mardi : David BENETEAU, en décharge de direction ces jours-là, est plus disponible pour vous recevoir ou répondre à vos appels.

Personnel de l'école :

- 3 aide-maternelles (ASEM) qui accompagnent les enfants et aident les enseignantes toute la journée : Béatrice BERNARD, Lucette GRIS, Peggy PAPIN
- 1 auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui accompagne quelques enfants à besoins spécifiques : Pauline MOREL
- 1 secrétaire-comptable : Stéphanie ROUSSEAU, présente tous les lundis matins.

Les horaires

Classe pour les PS (A.Hélène) - MS/GS (Cécile) - MS/GS (Marie) CP (Marine/Nicole) - CP/CE1 (Brigitte) - CE1/CE2 (Eric)	Classe pour les CE2 (Lydia) - CM1/CM2 (Cécile) CM1/CM2 (Caroline) - CM1/CM2 (Angéline-David)
Matin : 9h à 12h00 Après-Midi : 13h30-16h45	Matin : 9h à 12h15 Après-Midi : 13h45-16h45

Ouverture de l'école à 8h45 et fermeture de l'école à 17h00

Ce qui veut donc dire

- qu'aucun enfant ne doit être présent seul à l'école avant 8h45. En cas d'accident ou autre problème, l'école ne peut se porter responsable.
- Que vous devez venir récupérer votre enfant avant 17h00 car l'école n'est plus responsable après cet horaire.



Enfin, un enfant ne peut sortir seul de l'école sans l'autorisation écrite des parents (un coupon est présent dans les fiches de rentrée ou vous pouvez en rédiger une sur papier libre)

Site internet et boîtes mails de l'école



L'école possède un site internet qui est régulièrement alimenté. N'hésitez pas à venir le visiter !

L'adresse du site de l'école : chauche-stchristophe.fr

Par ailleurs, il est possible de joindre l'école par mail. 2 possibilités s'offrent à vous :



- Si le courrier est destiné à l'enseignant(e) de la classe (absence, demande d'information spécifique à la classe, demande de RDV,...) veuillez utiliser l'adresse suivante : familles.ec.saint.christophe@gmail.com
- Si le courrier est destiné à la direction, secrétariat, comptabilité, veuillez utiliser l'adresse suivante : ec.saint.christophe@gmail.com

L'envoi des circulaires de l'école

Pour une question environnementale et économique, l'école s'efforce d'envoyer ses circulaires et ses informations par mail.

Merci de bien vouloir vérifier/corriger/préciser votre adresse mail (vos adresses mails) sur la fiche de renseignements qui vous parviendra dans le cartable de votre enfant en début d'année scolaire.

Pour les personnes ne possédant pas d'adresse mail, les circulaires seront envoyées en version papier dans les cartables.

Réunion de parents – RDV avec l'enseignant(e)

En début d'année, une réunion d'information collective est proposée pour chaque classe. Elle vise à préciser le travail qui sera effectué par l'enseignant, l'organisation de la classe, à présenter les projets de l'année et à répondre à toutes vos questions.



Il est donc très important d'y participer.

Ensuite, courant décembre/janvier/février nous proposons à tous les parents des plannings de rendez-vous individuel afin de faire ensemble un point avec votre enfant.

La pastorale à l'école

Votre enfant est inscrit dans une école catholique, un temps de catéchèse est proposé à tous les enfants qui le désirent, du CE1 au CM2. Nous souhaitons que ce soit un choix de la part des familles. Au cours de la 2ème année de catéchèse (souvent en CE2), nous proposons une préparation à la 1ère communion. A la fin de la catéchèse primaire, les enfants de CM2 vivent un temps fort et célèbrent avec les enfants de leur âge, la fête de la profession de Foi.

A la rentrée, vous recevrez une circulaire ayant trait à la pastorale.

Assurance scolaire des enfants

Une assurance scolaire et extra-scolaire est obligatoire pour tous les enfants scolarisés. Elle couvre tous les sinistres *causés à autrui et aussi à soi-même*.

Un enfant ne peut pas participer aux sorties scolaires sans cette assurance, elle est obligatoire.



Chaque année, nous proposons de souscrire à une assurance de la Mutuelle St Christophe à des prix négociés : tarif de 6€ pour toute l'année scolaire et extrascolaire (***L'école se charge de toutes les modalités administratives, vous n'avez rien à faire***).

Remarque : Sans réponse de votre part, votre enfant sera automatiquement assuré par cette assurance scolaire. ***Vous avez aussi la possibilité de nous fournir votre propre attestation, nous vous demandons alors de la remettre à l'école le 1^{er} jour de la rentrée !***

Nous rappelons que sur l'attestation d'assurance doivent **obligatoirement** y figurer le prénom de votre enfant ainsi que la mention « ***individuelle accident ou dommages corporels*** ».

Vivre Ensemble - Règlements - Sécurité



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants...mais l'école y participe également activement !

C'est pourquoi, dans notre école St Christophe de CHAUCHE, nous souhaitons que cette éducation repose sur la collaboration confiante de tous (équipe éducative, parents et élèves).

Pour cela, l'école a rédigé 2 textes qui listent des informations, des règles à respecter, des comportements à adopter :

- un Règlement Intérieur qui permet d'expliquer le fonctionnement de l'école, de préciser quelques règles importantes pour une vie en collectivité réussie.
- une Charte Educative de Confiance qui liste les attitudes, les comportements, les responsabilités de chacun pour l'éducation de votre (vos) enfant(s).

Ces 2 textes vous sont remis lors de l'inscription de votre enfant ou lors de sa rentrée scolaire. Vous avez à en prendre connaissance et à signer le coupon-réponse. Vous pouvez également les retrouver sur le site de l'école (onglet : infos pratiques).

Retards et Assiduité Scolaire

Pour que votre enfant s'implique sereinement dans sa scolarité, nous vous rappelons l'importance de :

- l'assiduité scolaire : toute absence non légitime est à éviter (séjour familial hors vacances scolaires par exemple). Si celle-ci est supérieure à 2 jours, la famille devra adresser une demande d'autorisation d'absence manuscrite à l'Inspecteur de l'Education Nationale à remettre à l'école.
- la ponctualité : un retard ne peut être qu'exceptionnel et motivé. Il devra être justifié par un mot des parents. En effet, les retards répétés perturbent le bon fonctionnement de la classe.

Pour toutes autres absences prévues ou non (rdv médical, maladie,...), vous complétez un billet d'absence ou contacterez l'école par téléphone, par mail.

Sécurité

Pour un bon fonctionnement de l'école, les enfants doivent respecter les règlements de cour et de classe institués par les enseignants. Les sanctions d'ordre scolaire sont à l'appréciation de l'équipe enseignante.

Santé à l'école

Les enseignants ne sont pas habilités à donner aux enfants un traitement quel qu'il soit y compris homéopathie, sauf lorsqu'il y a écriture d'un PAI (parents-médecine scolaire) pour les enfants atteints d'un trouble durable.

En conséquence, tout enfant malade doit être gardé à la maison, jusqu'à complète guérison.

Les poux : surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant et avertissez-nous en toute simplicité en cas d'infection.

Le Vivre ensemble

Les règles élémentaires de politesse et du savoir-vivre s'appliquent en toute circonstance.

Les élèves doivent, en plus bien sûr du respect envers les adultes et les camarades, respecter les locaux et le matériel scolaire mis à leur disposition.

Les sanctions d'ordre scolaire sont laissées à l'appréciation de l'équipe enseignante.

Et enfin, soulignons qu'une bonne communication entre nous, école et parents, une confiance et un respect mutuel sont des gages de réussite et d'épanouissement des enfants à l'école. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les enseignants afin d'effectuer un bilan ou échanger avec nous !

« Faisons ensemble pour que chaque élève, au-delà de la réussite scolaire, s'épanouisse dans toute sa globalité en développant chez lui l'estime de soi et la confiance. »

Les rétributions familiales

Les frais de scolarité vont connaître une augmentation de 1,00€. Ainsi, une participation de 26,50 euros par mois sur 10 mois et par enfant sera demandée. Cette somme contribue aux frais d'investissement, d'entretien des bâtiments et au bon fonctionnement de l'école. Pour les familles ayant 3 enfants et plus, les rétributions demandées pour le troisième enfant seront de 13,50 euros. En dehors de cette rétribution, l'école ne demande pas d'argent supplémentaire pour les activités, les bricolages, la piscine...



Nos deux associations de parents d'élèves :

L'OGEC et l'APEL

Ces deux associations de parents sont **essentiels** à l'école. Elles sont complémentaires et contribuent au dynamisme et à la qualité de vie et d'apprentissage des enfants. Nous vous encourageons vivement à oser franchir le pas et venir rejoindre ces groupes de parents volontaires ! Suivant vos envies, vous pouvez adhérer à l'une ou à l'autre. Votre soutien sera un plus pour l'école, et donc, pour vos enfants... **La diversité des actions est telle que toutes les compétences sont précieuses et recherchées !**

C'est avec votre soutien et en entretenant de bonnes relations basées sur la confiance et le respect mutuel que nous aiderons au mieux les enfants à apprendre, à grandir et à s'épanouir...



Présentation OGEc Saint Christophe (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

L'OGEc est l'association gestionnaire de l'école. Il est composé de parents d'élèves bénévoles. Lors de nos rencontres, nous étudions, réfléchissons, échangeons et décidons ensemble des choix qui font avancer les projets de l'école.

En concertation avec l'équipe enseignante, l'OGEc choisit les investissements à réaliser et est responsable de la gestion matérielle et financière de l'établissement. L'association est également l'employeur des salariés non-enseignants de l'école.

Au cours de l'année nous organisons différents temps forts comme :

- Les matinées travaux, qui se déroulent toujours dans une ambiance conviviale, ont pour but d'assurer l'entretien du bâtiment et des jeux de cours.
- La vente de gâteau et de repas à domicile, les bénéfices des différentes actions sont utilisés pour l'achat d'équipements et de matériel. (Pour 2018-19 : des vidéoprojecteurs, des enceintes et un nouveau tableau)
- En collaboration avec l'APEL, l'OGEc participe à l'organisation de la belle fête de Noël qui illumine chaque année la cour de l'école.
- Et pour conclure l'année scolaire nous organisons une grande Kermesse champêtre qui se doit d'être une belle fête pour les enfants.



La composition du bureau de l'OGEc 2019-2020			
Président	Boris GOUSSAUD	Vice-président	Cédric BOSSARD
Secrétaire	Laetitia GENDRON	Secrétaire adj	Geneviève FAUCHET
Trésorière	Céline MANDIN	Trésorière adj	Alexandra Chauvin
Les Membres actifs : Laetitia GUENEAU, Aurélie BOUANCHEAU, Dominique BRIEAU, Gaël MEUNIER, Gildas REIGNER, Eddy HUCTEAU, Julien BOSSY, Damien SABLONNIERES, Julien ROUSSEAU, Benoît MILLIOT, David GOBIN			



Notre école vit grâce à l'implication de tous à la hauteur de ses envies. Chaque bénévole peut trouver sa place dans la réalisation commune d'un projet ambitieux : l'éducation de nos enfants.

L'APEL : Association de Parents d'Elèves de l'école Libre

L'APEL représente l'ensemble des parents des élèves de l'école. Son rôle est **d'informer et d'accueillir les parents, ainsi que de participer à l'animation et à la vie de l'école !** Elle travaille en étroite collaboration avec les enseignants et l'OGEC. Ainsi, elle aide et accompagne les enseignants dans des projets touchant à l'éducation des enfants et organise des manifestations animant la vie de l'école notamment la grande fête « Noël à l'école ! ». **C'est par la diversité d'idées et de compétences des personnes que naissent la richesse et le dynamisme de nos associations de parents !**

Les membres de l'APEL 2019-2020

Nom	Fonction
Elodie REGNIER	Présidente
François Xavier RIGAUDEAU	Vice-Président
Aurélie BOSSARD	Trésorière
Jessica REMAUD	Vice-Trésorière
Cindy CHAUVIN	Secrétaire
Emilie GUERIN	Vice-Secrétaire
Amélie SACHOT	Membre actif
Stéphanie HERBRETEAU	Membre actif
Julie FOURNIER	Membre actif
Méline QUILLET	Membre actif
Nicolas BROCHARD	Membre actif
Johanne RETAILLEAU	Membre actif



apel.chauche@gmail.com



Quelques réalisations concrètes et des manifestations...

- accueil des nouveaux parents
- vente de pommes pour financer des sorties pour les enfants ou l'achat de matériels
- organisation de la fête de Noël de l'école
- aide à la sensibilisation des enfants sur la solidarité avec la mise en place d'actions caritatives
- aide à l'organisation des portes ouvertes de l'école
- aide à l'organisation du défilé de la mi-carême
- décoration des cours aux couleurs de Noël
- organisation de conférences pour les parents



L'association familles Rurales de Chauché, gérée par des bénévoles (parents d'enfants des services mis en place) et des salariés, a pour but de mettre en place des services qui répondent aux besoins des familles du territoire.

Pour la rentrée de septembre 2019, voici les activités mises en place, auxquelles vous ou vos enfants peuvent s'inscrire :

- **L'accueil périscolaire** matin et soir (avant et après l'école, de 7h à 9h et de 16h45 à 19h15)
- **L'accueil de loisirs**, tous les mercredis et vacances scolaires, de 7h à 19h, inscription possible à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le repas
- **Le transport scolaire**, des villages, des lotissements et du centre bourg jusqu'à l'école St Christophe
- **Le service Trempl'1jeuns**, activité pour les 10/14 ans pendant les vacances scolaires
- **Le service Accueil Jeunes** L'Escale, activité et local disponible pour les 14/17 ans
- **Le service culturel avec :**
 - o Le **multisport** (tous les lundis soirs, de la petite section au CE1)
 - o L'**éveil musical** (tous les jeudis soirs de la petite section au CP)
 - o Le **théâtre**, à partir du CM1, jusqu'au collège
 - o Les **cours de guitare** (pour enfants et adultes)
 - o Des spectacle et événements culturels plusieurs fois dans l'année, ouverts à tous

Si vous souhaitez réaliser une inscription pour l'une ou l'autre des activités proposées pour l'année scolaire 2019/2020, vous pouvez contacter :

Lucie Bourasseau (directrice de l'association, au 02-51-41-82-54 ou sur frchauche@gmail.com)

Toutes ces activités sont organisées par une équipe de bénévoles motivés pour répondre aux besoins des familles. Si vous avez des questions sur l'association, vous pouvez contacter :

Agnès Milliot (présidente de l'association, au 06-27-34-12-93 ou sur milliot.agnes@hotmail.fr)



Restaurant Scolaire



Depuis le 1^{er} janvier **2018**, la commune de CHAUCHÉ assure l'organisation et la gestion du Restaurant Scolaire situé rue de la Mothe et dénommé « Rest'O Chaud ».

Les repas sont confectionnés sur place par le chef de cuisine (Mme Mireille CHAUVIN) et son équipe. Ce personnel est employé par la société de restauration « RESTORIA », prestataire de service mandaté par la commune. Pendant le temps du midi, les enfants sont sous la responsabilité d'une équipe constituée de 7 agents communaux et 2 bénévoles : pour la surveillance de la cour, les déplacements entre l'école et le restaurant scolaire, le service et la surveillance du repas au restaurant scolaire.

Pour l'inscription d'un ou plusieurs enfants et demande d'informations, s'adresser à la mairie de CHAUCHÉ :

- Soit aux heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30
- Soit par courriel : restoscolairechauche@orange.fr

→ Pour l'année scolaire 2019/2020, les inscriptions seront en juin.

A titre indicatif, ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2018/2019 :



Prix du repas : **3.85 EUROS**
Prix du repas occasionnel : **4.55 EUROS**
Prix du repas adulte : **6.15 EUROS**





Ecole St Christophe



Notre école !

**Nous la voulons ouverte,
respectueuse...**

